

Paris, le 10/12/2021

CSA : un conventionnement des plateformes à tout prix

Dans le cadre du décret SMAD publié en juin dernier, le CSA a finalisé hier les négociations des conventions avec les plateformes Amazon, Disney+ et Netflix pour la partie audiovisuelle de leurs obligations.

C'est l'aboutissement d'un long processus entamé avec l'adoption en 2018 de la directive sur les services des médias audiovisuels au cours duquel l'Etat, à ses différents niveaux, et toute la filière de la production audiovisuelle se sont mobilisés pour affirmer leurs ambitions face aux plateformes installées à l'étranger et garantir un haut niveau d'investissement dans la création française.

Ces plateformes vont consacrer 16% de leur chiffre d'affaires à l'investissement dans la production audiovisuelle au cours des trois prochaines années, ce qui constitue un indéniable relais de croissance, essentiellement pour la fiction française.

Néanmoins, on ne peut que regretter qu'au détour des modulations conventionnelles ouvertes par le décret, le CSA ait fait le choix d'un recul très significatif sur la part consacrée aux œuvres d'expression originale française (75% contre 85%), qui va se traduire par une perte de plusieurs dizaines de millions d'euros d'investissement de ces plateformes dans l'industrie française et donc des emplois qui vont avec.

Par ailleurs, le CSA a également consenti un recul de cinq points sur le quota d'œuvres patrimoniales alors même que l'offre de ces services est constituée quasi-exclusivement d'œuvres de fiction, d'animation, de documentaire et de captations de spectacle vivant. Le gouvernement avait pourtant opéré un choix très clair en dédiant l'intégralité de l'obligation audiovisuelle aux œuvres patrimoniales.

Quant aux clauses de diversité négociées avec les différents opérateurs, leur faiblesse laisse l'industrie française sans voix. Le CSA a fait le choix du service plus que minimum sur ce volet, qui constituait pourtant l'un des enjeux essentiels de sa négociation avec les plateformes. Les niveaux minimaux d'investissement dans le documentaire sont offensants pour ce genre, ce qu'il représente et ce qu'il apporte au débat démocratique. Netflix ou Amazon Prime Vidéo se sont engagés à investir chacun un montant de l'ordre de 1 M€ par an ...

L'USPA regrette amèrement que le CSA ait tenu à tout prix à conclure des conventions dans le secteur audiovisuel alors qu'il aurait pu passer, au moins pour l'année 2022, par une simple notification, comme pour les investissements dans la création cinématographique.

Il a fait le choix de se substituer à la négociation interprofessionnelle, à la plus grande satisfaction des plateformes internationales, la rendant quasiment impossible dans un proche avenir.

L'USPA remercie le Président de la République qui s'est impliqué personnellement à plusieurs reprises dans le processus de transposition de la directive européenne ainsi que les gouvernements et ministres de la Culture successifs.

Toutefois, le dernier acte, qui s'est joué dans la précipitation au CSA, n'est pas à la hauteur des enjeux de la création audiovisuelle française et de sa diversité.

Contact presse Uspa : Stéphane Le Bars – Délégué général + 33 6 60 23 53 96 – s.lebars@uspa.fr